

### La situation

Le mardi 4 juin 2019, Monsieur T., assistant réception, est gravement blessé au niveau de la tête. Conséquence : Décès

#### Récit circonstancié de l'accident :

La victime est réceptionnaire depuis 2 ans dans une entreprise de 115 salariés. Lors de la mise à quai d'un camion, Monsieur T. passe la tête par le quai pour guider celui-ci. Le poids lourd recule et coince la victime entre le bâti de la porte du quai et la remorque du camion. Monsieur T. est écrasé et décède.

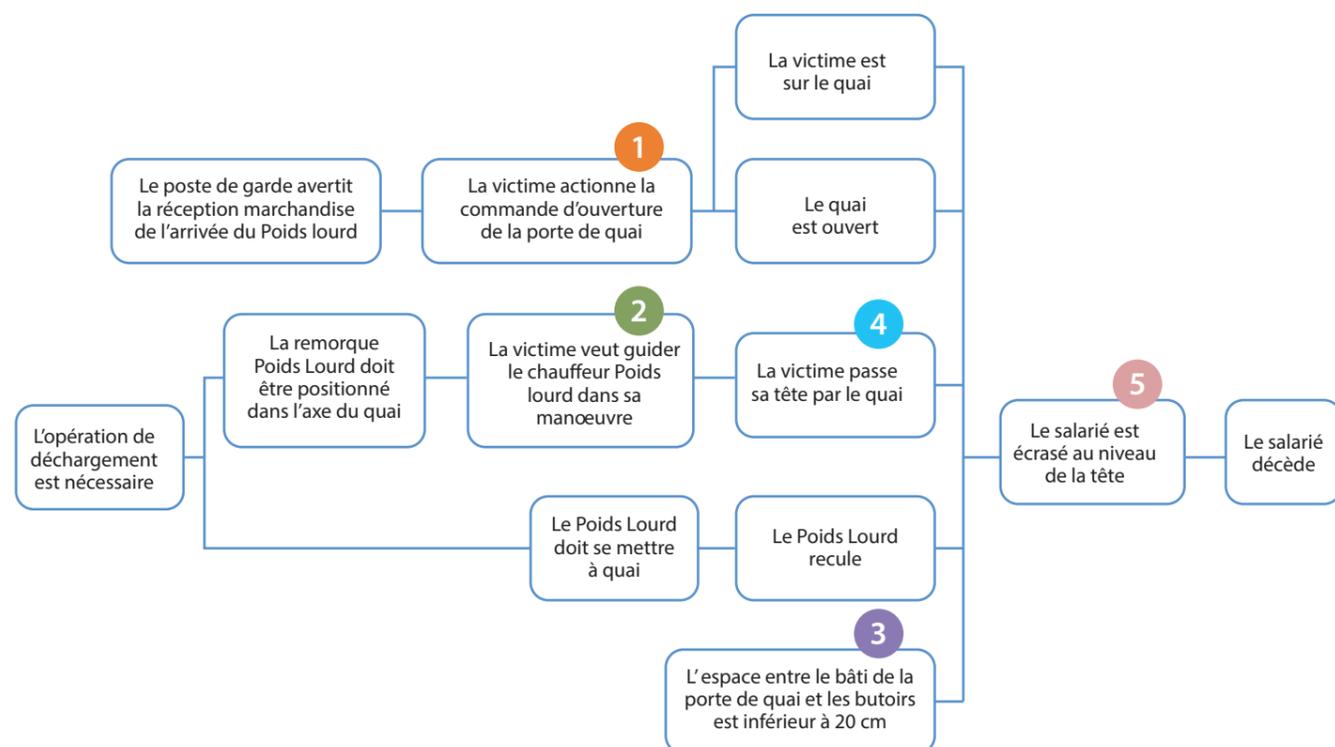


Ecrasement de la tête du réceptionnaire entre les montants verticaux de la porte du quai et la remorque lors du recul de celle-ci

### L'analyse par l'arbre des causes

L'arbre des causes est une représentation graphique de l'enchaînement logique des faits qui ont conduit à la blessure mortelle. La lecture de l'arbre des causes se fait de gauche à droite. Exemple de lecture : c'est parce que le salarié actionne la commande d'ouverture de la porte de quai que le quai est ouvert.

Les chiffres représentent les mesures de prévention décrites ci-après.



La numérotation est adossée aux mesures de type Organisationnel (O), Technique (T) et Humain (H).

### Les mesures de prévention à mettre en œuvre :

- 1 Equiper les quais d'un **système de maintien automatique des véhicules à quai avec asservissement à l'ouverture de la porte**. L'objectif est de supprimer toute intervention humaine dans la zone dangereuse, d'immobiliser la remorque pendant les opérations de chargement-déchargement, de rendre impossible tout déverrouillage du dispositif de calage par le chauffeur, l'autorisation de départ étant donnée par l'action du personnel de quai (T)
- 2 Mettre en œuvre des dispositifs tels que les guides-roues et le marquage au sol (15 m en amont) qui assurent une assistance au recul des camions évitant le guidage par une tierce personne exposée au risque d'écrasement (T)
- 3 Equiper les quais de butoirs, créant un **espace de sauvegarde d'au moins 50 cm**, pour prévenir les risques d'écrasement de parties du corps humain. Cela nécessite le changement du matériel de jonction. Protéger les espaces latéraux par des garde-corps (T)
- 4 **Informé l'ensemble des salariés** des mesures de prévention mises en œuvre et s'assurer de leur respect quotidien (H, O)
- 5 **Mettre à jour les mesures de prévention définies dans le DU** (Document Unique) d'Evaluation des Risques Professionnels (O)

#### Mesures de prévention complémentaires indispensables :

- **Séparer les flux de circulation** des piétons, véhicules et engins. La distance entre les voies sera telle qu'elle garantisse aux piétons une circulation sans risque. Pour les endroits les plus sensibles réaliser les aménagements matériels permettant une **séparation physique (O, T)**. Mettre en place une signalisation verticale bien visible et identifiant clairement les bâtiments, les itinéraires, les aires de stockage, de stationnement, de manœuvre, de chargement et de déchargement (O, T)
- **Avant toute opération de chargement-déchargement**, établir un protocole de sécurité. Il comprendra les informations issues de l'évaluation préalable des **risques générés par l'opération** ainsi que les **mesures de prévention et de sécurité** à observer à chacune des phases (O)

#### Constat statistique :

Depuis de nombreuses années, le secteur de la Logistique, en pleine mutation technologique, présente un indice de fréquence des accidents du travail plus de 2 fois supérieur à celui de la moyenne nationale toutes activités confondues. Les opérations de chargement et déchargement de marchandises représentent des situations de travail à risques et sont particulièrement accidentogènes.

### Pour aller plus loin :

#### Références documentaires :

Revue Travail Sécurité n°807 page 44 - La sécurité lors d'opérations de chargement et de déchargement - [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr), ED6059 - Conception & rénovation des quais pour accostage, chargement-déchargement en sécurité des poids lourds - [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

#### Autre mesure de prévention indispensable :

Formation à l'analyse des AT : formation « Analyse d'un AT » dispensée par la Carsat Hauts-de-France (3 jours, sans frais pédagogique) [www.carsat-hdf.fr](http://www.carsat-hdf.fr) (rubrique entreprises, risques professionnels, offre de formation).

Analyser un AT : pourquoi, comment ?